

Du 1^{er} au 15 mars 2021 votez, faites voter FSU

ACTUALITÉ SYNDICALE

Les élections pour le renouvellement des membres du conseil d'administration de la CNRACL auront lieu du 1^{er} au 15 mars 2021. Chaque électeur aura la possibilité de voter soit par voie électronique, soit par correspondance.

L'élection du 1^{er} au 15 mars 2021 concernera 2,2 millions d'actifs et 1,4 million de retraités de la Fonction publique territoriale ainsi que de la Fonction publique hospitalière.

LA CNRACL

Créée en 1945, la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), est le régime spécial de la Sécurité Sociale chargé de l'assurance vieillesse des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. C'est un établissement public national, géré par la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts sous l'autorité et le contrôle d'un conseil d'administration.

Elle dispose d'un Fonds d'Action Sociale à destination des retraités les plus démunis. C'est un système de retraite par répartition, les cotisations versées par les actifs servent au paiement des retraites. Ce sont ainsi 70 000 demandes qui sont traitées chaque année. 43 000 employeurs sont concernés pour 21,3 milliards de cotisations. La CNRACL contribue pour 1,1 milliard au titre de la compensation inter-régimes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est constitué de seize membres (huit titulaires et huit

ELECTIONS CNRACL
1^{er} AU 15 MARS 2021

moi? c'est tout vu!
JE VOTE F.S.U.

LA FSU TERRITORIALE

CNRACL... KEZAKO?
Créée en 1945, la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) est le régime spécial de la Sécurité Sociale chargé de l'assurance vieillesse des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

LA CNRACL
2,2 millions d'actifs cotisants pour 1,4 million de pensionnés : c'est un système de retraite par répartition, 70 000 demandes traitées chaque année, 43 000 employeurs pour 21,3 milliards de cotisations, 1,1 milliard versé au titre de la compensation inter-régimes.

RETRAITÉS
Au 31 décembre 2019, le nombre des retraités affiliés à la CNRACL était de 1 409 826 agents territoriaux (43 % de femmes et 37 % d'hommes).

COTISANTS
Au 31 décembre 2019, l'affilié des actifs affiliés à la CNRACL était de 2 420 066 agents, il est composé de 936 242 agents hospitaliers (82 % de femmes et 18 % d'hommes) et de 1 491 826 agents territoriaux (58 % de femmes et 42 % d'hommes).

COMPTES (en millions d'euros)
Cotisations : 21 255
Pensions : 20 399
Compensation : 1 229
Décaissement : 205
Résultat déficitaire : - 572
Capitales propres : 1 621

Le droit à la retraite à 60 ans avec 75% minimum du dernier salaire.
Le minimum garanti à 1500€ par mois.
L'augmentation des retraites les plus faibles.
Le maintien de la catégorie active.
La validation des périodes de chômage, de précarité, d'études, de formation, de recherche du 1^{er} emploi.
Le retour à la cessation progressive d'activité (CPA).
L'indexation des pensions sur les salaires et les grilles indiciaires des actifs.

Voter pour la FSU, c'est voter pour des collègues territoriaux et hospitaliers...
Qui rejettent toute forme de clientélisme et qui défendent TOUS et TOUTES les agents dans la plus grande transparence.
Qui militent pour un syndicalisme actif qui sait s'engager et qui obtient des résultats.
Qui s'impliquent dans un syndicat responsable et indépendant des employeurs.

Voter pour la liste FSU, c'est défendre notre système de protection sociale de retraite pour...

Voter FSU, c'est dire non à la régression!
Le financement des retraites passe par un meilleur partage du meilleur et des richesses.
De meilleurs salaires ce sont de meilleures pensions !

ÉLECTION

du 1^{er} au 15 mars 2021, est l'occasion pour 2,2 millions d'agent-es et 1,4 million de retraité-es des fonctions publiques territoriale et hospitalière de se prononcer sur le renouvellement du Conseil d'administration de la

CNRACL



À VOUS DE JOUER

moi? c'est tout vu!
Je vote **F.S.U.**



www.snuter-fsu.fr



LA FSU TERRITORIALE

suppléants). Il comprend différents collèges : actifs, retraités, employeurs. Vous serez invité-es à voter dans deux collèges en fonction de votre situation, si vous êtes actif dans le collège 5 et si vous êtes retraité dans le collège 6.

DANS CETTE ÉLECTION, LA FSU DÉFEND :

- ♣ le droit à la retraite à 60 ans avec 75 % minimum du dernier salaire ;
- ♦ le minimum garanti à 1 500 €/mois ;
- ♠ l'augmentation des retraites les plus faibles ;
- ♥ le maintien de la catégorie active ;
- ♣ la validation des périodes de chômage, de pré-

composé d'un identifiant et d'un mot de passe permettant de vous connecter à la plateforme de vote. Il sera possible de voter depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou téléphone connecté à internet.

Vote par correspondance : dès réception de votre matériel de vote et jusqu'au 15 mars 2021, le cachet de la poste faisant foi, il faudra retourner votre carte « T » préaffranchie après y avoir apposé l'étiquette de vote correspondant à votre choix.

LES LISTES FSU

La FSU sera représentée à cette élection par deux listes : une liste dans le collège des actifs (24 candidat-es) et une liste dans le collège des retraités (8 candidat-es). Les deux listes FSU sont composées d'hommes et de femmes représentatifs des métiers, grades, de la FPT et de la FPH. Elles et ils sont présents sur l'ensemble du territoire tant métropolitain qu'ultra-marin.

ACTUALITÉ SYNDICALE

- carité ; d'études, de formation, de recherche du 1^{er} emploi ;
- le retour à la cessation progressive d'activité
- ♦ (CPA) ;
- l'indexation des pensions sur les salaires et les
- ♠ grilles indiciaires des actifs.

Voter FSU, c'est dire non à la régression !

Le financement des retraites passe par un meilleur partage du travail et des richesses !

De meilleurs salaires ce sont de meilleures pensions !

DÉROULEMENT DU VOTE

La liste des candidat-es et les professions de foi seront consultables sur le site de la CNRACL au plus tard le 8 décembre 2020. Le matériel de vote parviendra aux électeurs au plus tard le 26 février 2021.

Le vote se déroulera entre le 1^{er} mars et le 15 mars 2021, par courrier ou par voie électronique, selon les procédures suivantes :

Vote par internet : du 1^{er} mars à 9h au 15 mars 2021 à 18h. Dans ce cas, vous recevrez avec votre matériel de vote un moyen d'authentification,

ATTENTION qui n'est pas un bulletin de vote FSU. Le vote se fait par lettre entimée, sans viser le nom.

ÇA SUFFIT !

- ♣ Allongement continué de la durée de cotisations !
- ♣ Situation des femmes dont le montant de la retraite est réduit à cause des carrières courtes et du temps partiel !
- ♣ Baisse programmée des pensions dans le cadre du projet de retraite par points !
- ♣ Départ de plus en plus tardif à la retraite !
- ♣ Conditions de travail et de vie dégradées !

La précarité, la réduction des emplois statutaires, le blocage de la valeur du point d'indice minent nos conditions de travail, de vie et le financement de nos retraites.

Nous voulons vivre pas survivre !

Depuis le début du 20^e siècle, l'augmentation de la durée de vie s'accompagne de la réduction du temps de travail et de l'augmentation du temps pour soi. Aujourd'hui, au nom de quoi devrait-on inverser cette tendance ?

En France il n'y a aucune catastrophe démographique. Il y a juste des inégalités sociales inacceptables !

En 10 ans, l'âge de la retraite a reculé de 2,1 ans en France pour une moyenne européenne de 1,6 an. Les réformes successives nous entraînent dans une régression sans fin où l'allongement de la durée de cotisation et la décote impliquent une baisse des pensions qui pousse de nombreux retraités vers la pauvreté. Les années les plus pénibles de leur vie sont entre 60 et 65 ans. Qui aura 43, 44 ou 45 années cotisées validées à 62 ans ? Personne ou presque !

Où l'espérance de vie augmente, ce n'est tant mieux, mais l'espérance de vie en bonne santé recule !

Ces hommes espèrent vivre 62,7 ans et ces femmes de 64,6 ans à 65,5 ans. Ce n'est pas acceptable !

C'est pourquoi, nos forces au Conseil d'Administration de la CNRACL se mobiliseront pour garantir le respect des droits acquis sociaux de tous et toutes nos collègues, fonctionnaires hospitaliers et territoriaux.

LA FSU TERRITORIALE

POUR FAIRE RESPECTER NOTRE DROIT À LA RETRAITE

NON À LES BONNES CARTES

VOTONS FSU

www.snuter-fsu.fr

LES CANDIDAT-ES FSU

- COLLÈGE 5 ACTIFS**
- 1) **BACARI** Aïcha Rédacteur 73
 - 2) **DUVERNY** Claire Infirmière 69
 - 3) **HAVARD** Didier Moniteur éducateur 75
 - 4) **NOUHAUD** Christophe Attaché 87
 - 5) **BEGNON** Pascale Assistante Sociale 37
 - 6) **BILLAUD** Léandre ATTE 974
 - 7) **FERET** Isabelle Secrétaire Médico-Sociale 93
 - 8) **PAULIN** Nadia ATSEM 23
 - 9) **RICARD** Ghislaine Aide soignante 17
 - 10) **QUET** Frédéric Technicien 13
 - 11) **GUIDONNET** Isabelle Educatrice de jeunes enfants 94
 - 12) **LEBRUN** Christophe Agent de maîtrise 59
 - 13) **LAFON** Mathilde Assistante de conservation 78
 - 14) **BENAC** Laurent Adjoint Administratif 13
 - 15) **HENRI** Catherine Puéricultrice 34
 - 16) **MARION** Delphine Sage-femme 93
 - 17) **TIGNOL** François Directeur 33
 - 18) **BOSSARD REFAS** Zouaoua Brigadier-Chef Principal de PM 37
 - 19) **LE BLAIS** Florence Auxiliaire de puériculture 72
 - 20) **LABROUSSE** Corinne Educatrice spécialisée 87
 - 21) **QUINTIN** Julien Agent de Maîtrise 60
 - 22) **DUMAS** Catherine Agent social 63
 - 23) **AUGUSTE** Claudine Adjoint Administratif 59
 - 24) **GAST** Renaud ATTE 67
- COLLÈGE 6 RETRAITÉS**
- 1) **BERTIN** Sylvie Médecin 34
 - 2) **VESPASIE** Philippe ATTE 27
 - 3) **ESCALAIS** Régine Sage-femme 17
 - 4) **ADELL** Rémy Attaché 60
 - 5) **SERINET-LAFOURCADE** Evelyne Assistante Sociale 37
 - 6) **GALLIMARD** Renaud Attaché 73
 - 7) **BOUHEDJA** Maryse Attachée 75
 - 8) **CLEREMBAUX** Daniel Educateur spécialisé 87



QUAND
ON CHERCHE
UN PEU ...

ON TROUVE !

PUCIDE